

**CONTRAT A FIN DE DEPOT ET DE DIFFUSION D'UN MEMOIRE  
DE NIVEAU MASTER**



Conclu entre :

L'auteur du mémoire ; ci-après désigné « l'auteur » :

Nom :

Prénom :

Courriel pérenne :

Intitulé du mémoire : \_\_\_\_\_

Et l'Université Savoie Mont Blanc ci-après désigné « l'université »

Représentée par

**Préambule**

L'Université a mis en place une archive ouverte en ligne – DUMAS Université Savoie Mont Blanc – pour valoriser les mémoires de niveau master de qualité produits en son sein. La publication dans DUMAS Université Savoie Mont Blanc est proposée par le directeur du mémoire selon des critères de sélection établis par son UFR.

La reproduction et la diffusion du mémoire sont subordonnées à l'autorisation de l'auteur sous réserve de l'absence de clauses de confidentialité. C'est l'objet du présent contrat.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'auteur pourra à tout moment demander la rectification de ses données personnelles ou modifier l'autorisation de diffusion par l'envoi d'une simple lettre ou d'un courriel au Service Commun de la Documentation et des Bibliothèques Universitaires (SCDBU).

**ARTICLE 1 :** L'auteur autorise la reproduction et la représentation de son mémoire en ligne sur le site DUMAS Université Savoie Mont Blanc. L'auteur autorise la diffusion du mémoire :  immédiatement  
 à partir du .././20..

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif. L'auteur conserve toutes les possibilités de cession de ses droits et de diffusion concomitante de son mémoire, notamment dans un cadre éditorial.

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation est consentie pour toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur, ses ayants-droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

**ARTICLE 4 :** L'auteur certifie que la version électronique de son mémoire remise à l'université en vue de la diffusion autorisée est conforme à la version officielle de son travail, approuvée par le jury de soutenance et avec toutes les corrections requises dûment effectuées.

**ARTICLE 5 :** L'auteur garantit à l'Université qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son mémoire. En particulier, il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement (textes, illustrations, extraits multimédia, etc.).

Dans le cas d'un travail mené en lien avec une entreprise, une collectivité, une administration..., l'auteur certifie également avoir obtenu l'accord écrit du partenaire pour la diffusion de son mémoire.

Il s'engage à retirer tout document et toute information pour lesquels il n'aurait pas obtenu d'autorisation. Dans ce cas, l'auteur fera figurer la mention « document sous droits non diffusable » à l'emplacement initial du document retiré.

**ARTICLE 6 :** L'auteur est responsable du contenu de son œuvre, il s'engage à ce titre à décharger l'Université de toute action en responsabilité encourue de ce chef.

**ARTICLE 7 :** L'Université ne dispose pas des moyens suffisants pour interdire toute copie non autorisée du mémoire. Elle ne peut être tenue pour responsable du fait des agissements illégaux de tiers.

L'auteur conserve tous ses droits d'ester en justice afin de protéger son droit de propriété sur l'œuvre.

**ARTICLE 8 :** L'auteur autorise la diffusion de son mémoire à titre gracieux et l'université ne retire aucun bénéfice financier de la diffusion du mémoire.

Fait en double exemplaire à....., le.....

Pour l'Université Savoie Mont Blanc

Signature de l'auteur

**AUTORISATION DU DIRECTEUR DE MÉMOIRE**

Je soussigné(e).....,  
directeur du mémoire précité, autorise la diffusion dans les conditions établies ci-dessus.

Fait à ....., le.....

Signature du directeur de mémoire